

---

**AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR  
RÈGLEMENTS 582-2016 | 583-2016**

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, CONFORMÉMENT À LA LOI SUR  
L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME ET AU CODE MUNICIPAL, QUE :**

Le règlement numéro **582-2016** a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 13 février 2017. Ce règlement vise à modifier le règlement de zonage 206-1990 relativement :

- Gestion des établissements à caractère érotique;
- Retrait des dispositions relatives aux carrières, sablières et gravières;
- Correction d'une zone sans numéro ni usages;
- Gestion des cloches à dons de vêtements;
- Régularisation d'un site municipal;
- Autorisation de l'usage Récréation type 2 dans la zone 309, en modifiant les limites de la zone 403-1;
- Intégration de conditions de reconstruction d'un bâtiment détruit par sinistre.

Le règlement **582-2016** a été reconnu conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté Matawinie.

Ce règlement a reçu le certificat de conformité de la MRC Matawinie le 8 mars 2017; conséquemment, il entre en vigueur à cette date.

---

Le règlement numéro **583-2016** a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 13 février 2017. Ce règlement vise à modifier le règlement relatif aux permis et certificats 308-1998 afin d'ajouter les dispositions relatives à la délivrance d'un certificat d'autorisation pour l'implantation d'une cloche à dons de vêtements.

Le règlement **583-2016** a été reconnu conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté Matawinie.

Ce règlement a reçu le certificat de conformité de la MRC Matawinie le 8 mars 2017; conséquemment, il entre en vigueur à cette date.

Ces règlements peuvent être consultés au bureau municipal aux heures normales d'ouverture.

**DONNÉ À SAINT-CÔME CE DIXIÈME JOUR DU MOIS D'AVRIL DEUX MILLE DIX-SEPT.**



Alice Riopel, g.m.a.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière